

## ÉDITO

Chère adhérente, cher adhérent,

Cet été va encore être un été très compliqué pour tous les soignants.

Sans une refonte du système en profondeur, la rentrée s'annonce tendue et ce ne sont pas les revalorisations de pacotille qui vont régler le problème.

Mais nous ne lâchons rien, et restons à tes côtés pour faire remonter les problèmes quotidiens que tu rencontres.

N'hésite pas à interroger [notre service juridique](#) et à nous suivre sur les réseaux sociaux pour avoir les dernières informations sur les actions de Jeunes Médecins et partager ton ressenti !

Bonne lecture et bel été à tous !

Emanuel LOEB  
Président Jeunes Médecins  
[president@jeunesmedecins.fr](mailto:president@jeunesmedecins.fr)



## SOMMAIRE

- COMMUNIQUÉS DE JEUNES MÉDECINS
- ILS PARLENT DE NOUS
- NOS CONTRIBUTIONS AUX RÉFLEXIONS PARLEMENTAIRES ET MINISTÉRIELLES
- ACTUALITÉS JURIDIQUES
- NOS PARTENAIRES ET NOUS
- ZOOM SUR...
- POINTS D'ACTUALITÉ
- ÉVÉNEMENTS
- NOS VIDÉOS

## COMMUNIQUÉS DE JEUNES MÉDECINS

- [Proposition de loi Valletoux : Jeunes Médecins dit oui à une refonte du système, mais pas dans une logique rétrograde !](#) - 15/05/2023
- [PADHUE en Guyane : Jeunes Médecins obtient la suspension d'un refus d'exercer](#) - 22/05/2023
- [Jeunes Médecins rejoint APH et sera en grève le 3 juillet prochain](#) - 13/06/2023
- [4e année d'internat pour les internes de médecine générale : c'est toujours non !](#) - 16/06/2023

## ILS PARLENT DE NOUS



Crédit photo : congerdesign de Pixabay

**HOSPIMEDIA**  
L'actualité des territoires de santé

### **Hospimedia - Un Padhue opérant comme pédiatre en Guyane obtient la suspension d'un refus d'exercer**

Malgré des "appréciations très positives", un médecin junior exerçant en pédiatrie au CH de l'Ouest-guyanais s'était vu refuser sa demande d'autorisation d'exercice et toute consolidation des compétences. La justice a suspendu la décision du CNG.

Par Thomas Quéguiner  
Publié le 25/05/2023

[Lire l'article](#)

**LE QUOTIDIEN  
DU MEDECIN**.fr

### **Chasse aux IJ : les syndicats médicaux ripostent et alertent sur un problème de santé publique, une étude sur les causes des arrêts les conforte**

Face aux annonces de la Cnam d'intensifier la chasse aux gros prescripteurs d'arrêts maladie, puis à celles de Bercy qui voit dans ce renforcement des contrôles un des moyens de parvenir à réaliser 10 milliards d'euros d'économies, la ligne de front syndical s'intensifie. MG-France, la CSMF et le SML dénoncent dans cette vague de contrôles, une campagne à visée « comptable » fondée sur l'intimidation des prescripteurs.

Par François Petty  
Publié le 22/06/2023

[Lire l'article](#)

**LE QUOTIDIEN  
DU MEDECIN**.fr

### **Grève à l'hôpital public : une mobilisation pour l'attractivité des carrières bien suivie ce lundi, selon les syndicats de PH**

C'est assez rare pour le souligner. Un très grand nombre d'organisations ont rejoint l'appel de l'intersyndicale Action praticiens hôpital (APH) à la grève des soins urgents et non urgents à l'hôpital public ce lundi 3 juillet. Représenté par l'ensemble de ses composantes (Snphare, SPHP, urgentistes de SUDF, obstétriciens du Syngof, biologistes du SNBH, pédiatres du SNPEH, etc) lors d'une conférence, APH a également bénéficié du soutien d'autres syndicats (Amuf, CGT, Jeunes Médecins, etc.) et estimait déjà ce matin le mouvement bien suivi.

Par Julien Moschetti  
Publié le 03/07/2023

[Lire l'article](#)

CONCOURS  
**pluripro** | LE MAGAZINE  
DE L'EXERCICE  
COORDONNÉ

### **Télémédecine : le seuil de 20%, "un chiffre probablement fixé au doigt mouillé"**

Une récente étude des Entreprises de télémédecine, présentée à Parisanté Campus, le 16 juin dernier, démontre que la télémédecine est bien ancrée dans les habitudes des médecins et de la population générale. Pour l'association professionnelle, la médecine hybride alliant virtuel et présentiel constituera, sans nul doute avec l'exercice coordonné, le futur de la pratique médicale.

Par Alexis Dussol  
Publié le 04/07/2023

[Lire l'article](#)

## **NOS CONTRIBUTIONS AUX RÉFLEXIONS PARLEMENTAIRES ET MINISTÉRIELLES**

### **Jeunes Médecins a été officiellement reconnu organisation représentative des internes**

C'est officiel : Jeunes Médecins est enfin reconnu par les Ministères de tutelle comme une organisation représentant les internes, ce qui nous permet d'être désormais associés aux réunions de travail et de concertation sur les sujets qui touchent les étudiants de 3e cycle !



### **Lettre de réponse de Mme Firmin-Le Bodo à Jeunes Médecins**

Dans un courriel adressé le 6 avril, Jeunes Médecins a interrogé Madame la Ministre Firmin-Le Bodo sur la situation des PADHUE n'entrant pas dans la procédure "stock" car ayant pris leurs fonctions après le 30 juin 2019. Pourquoi ceux-ci devraient nécessairement passer les EVC alors qu'en pratique, ils ont les mêmes tâches et les mêmes responsabilités que les praticiens de la procédure "stock" et les praticiens lauréats des EVC ?

Une réponse esquivant le problème de fond nous a été adressée le 16 juin dernier. La procédure "stock" est une procédure exceptionnelle dérogeant au droit commun, et c'est ce dernier qui, dorénavant, redevient, via les EVC, la seule voie possible pour solliciter l'autorisation d'exercice en France.

REÇU LE 22 JUN 2023

La Directrice du cabinet

Paris, le 16 JUN 2023

Nos Réf. : CAB OTPS/CR/ST – Pegase n° A-23-017636  
Vos Réf. : courriel du 06.04.2023

Monsieur le Président,

Madame Agnès FIRMIN-LEBODO, Ministre déléguée chargée de l'organisation territoriale et des professions de santé, a bien reçu votre courriel du 6 avril concernant la situation des praticiens à diplôme hors Union européenne (PADHUE) actuellement sous contrat de praticien attaché associé (PAA) et qui n'ont pu s'inscrire dans un parcours de consolidation des compétences. La Ministre a pris connaissance avec attention de votre démarche.

La procédure dite « stock » à laquelle vous faites référence était une procédure exceptionnelle d'autorisation d'exercice prévue par la loi du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé. Dorénavant, la seule voie possible pour solliciter l'autorisation d'exercice en France est la procédure de droit commun, via les Épreuves d'évaluation des connaissances (EVC) dont la session 2023 était annoncée dans l'article du Quotidien du médecin mentionné dans votre courriel.

Les PADHUE exerçant actuellement en France ont pu s'inscrire au mois de mai pour les épreuves qui se dérouleront par spécialité du 12 septembre au 20 octobre prochains. Le nombre de postes proposés cette année est de 2.737, en forte augmentation pour tenir compte de l'absence d'examen en 2022.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

  
Isabelle EPAILLARD

Docteur Emanuel LOEB  
Président de Jeunes Médecins  
17 rue du Fer à Moulin  
75005 PARIS

Tél : 01 40 56 60 00  
14 avenue Duquesne - 75350 PARIS 07 SP

Le traitement de vos données est nécessaire à la gestion de votre demande et entre dans le cadre des missions confiées aux ministères sociaux.  
Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD), vous pouvez exercer vos droits à l'adresse [sgs-rgpd-cab@dot-social.gouv.fr](mailto:sgs-rgpd-cab@dot-social.gouv.fr) ou par voie postale.  
Pour en savoir plus : <https://solidarites-sante.gouv.fr/ministere/article/donnees-personnelles-et-cookies>

## ACTUALITÉS JURIDIQUES

Consulte notre [rubrique juridique](#) et les [questions les plus fréquentes](#).

Tu y trouveras les réponses déjà apportées à d'autres adhérents.

Pose-nous les questions auxquelles tu n'auras pas trouvé de réponse via [notre formulaire de contact](#), nous te répondrons gratuitement !

### Revalorisations mineures des rémunérations

Deux arrêtés ont récemment été publiés le 29 juin 2023 pour revaloriser les rémunérations des étudiants et des personnels médicaux, pharmaceutiques et odontologiques exerçant dans les établissements publics.

[Le premier](#), fixe les nouveaux montants d'indemnisation de la permanence des soins pour les étudiants en médecine de deuxième et troisième cycle. Cela concerne la permanence des soins assurée sur place, les astreintes à domicile et les déplacements exceptionnels. Ainsi par exemple, depuis le 1er juillet, pour chaque période d'astreinte, déplacée ou non, l'interne perçoit une indemnité forfaitaire de base de 21,26 euros au lieu des 20,95 euros qu'il percevait auparavant soit seulement 0,31 euros d'augmentation.

[Le second](#) modifie le précédent arrêté du 8 juillet 2022 et instaure de nouvelles grilles pour les émoluments hospitaliers des PH, PU-PH, MCU-PH,

chefs de clinique et assistants. Pour les praticiens hospitaliers, cela représente une revalorisation de 1.5%, équivalente à celle du point d'indice des agents publics. Ainsi, Au 1er juillet 2023, la rémunération annuelle d'un PH au 1er échelon augmente de 821,79 euros par an pour s'établir à 55 607,79 euros brut par an.

Vous pouvez trouver l'ensemble de ces modifications dans les tableaux en annexes desdits arrêtés.

### **Temps de travail additionnel (TTA) : rémunéré ou récupéré c'est vous qui décidez !**

Pour rappel : Si le médecin hospitalier a effectivement travaillé plus de 10 demi-journées par semaine en moyenne sur 4 mois ou s'il a effectivement travaillé plus de 48h en moyenne sur 4 mois s'il est en temps médical continu (décompte horaire du temps de travail), alors ces heures sont indemnisées dans le cadre du temps de travail additionnel.

Contrairement à ce qui peut se pratiquer dans certains établissements publics de santé, le temps de travail additionnel, qui n'a lieu que sur volontariat du praticien et de façon contractualisée avec l'établissement, donne lieu **au choix du praticien** à : rémunération, récupération ou versement des heures effectuées au titre du TTA sur le compte épargne temps.

Le praticien exerce donc un choix, l'établissement ne peut rien lui imposer en la matière.

**Il n'y a aucune exception à cette règle**, la direction générale de l'offre de soins nous l'a récemment confirmé :

*« Que le recours au temps additionnel soit prévisible ou ponctuel, l'engagement du praticien donne lieu à la signature d'un contrat de temps de travail additionnel par le praticien, le responsable de la structure, le chef de pôle et le directeur de l'établissement.*

*La contractualisation doit porter sur la quantité et le mode de valorisation du temps de travail additionnel : **CET, indemnisation, récupération** (cf. instruction DGOS/RH4/2014/101 du 31 mars 2014 relative à la mise en œuvre de l'arrêté du 8 novembre 2013 modifiant l'arrêté du 30 avril 2003 relatif à l'organisation et à l'indemnisation de la continuité des soins et de la permanence pharmaceutique dans les établissements publics de santé et les établissements publics d'hébergement pour personnes âgées dépendantes). Le contrat de TTA doit donc, dans la mesure du possible, indiquer le mode de valorisation privilégié et validé par les parties signataires.*

*En tout état de cause, l'article 4 de l'arrêté du 30 avril 2003 précise en outre : « Une période de temps de travail additionnel **peut être, au choix du praticien, rémunérée, récupérée ou versée au compte épargne-temps**. Dans ces deux derniers cas, elle est comptée pour deux demi-journées ».*

Vous avez donc le choix, la direction de votre établissement ne peut pas vous obliger à récupérer ces heures.

N'hésitez pas à nous solliciter si ce n'est pas le cas, nous vous aiderons à obtenir gain de cause auprès de votre direction.

## **NOS PARTENAIRES ET NOUS**



**Guide pratique des grandes étapes à accomplir avant d'exercer comme remplaçant**

Longtemps considéré comme une sorte de "marchepied" avant une installation, le statut de remplaçant tend aujourd'hui à s'inscrire dans la durée et séduit de plus en plus de praticiens.

Depuis 2010, l'activité intermittente (essentiellement représentée par celle des médecins remplaçants) a augmenté de 48,9 % et depuis 2020 de 2,1 % (1). Elle approche aujourd'hui le seuil des 15 000 médecins.

C'est pourquoi notre partenaire La Médicale vous propose [ce guide pratique](#) qui aborde les grandes étapes à accomplir avant de pouvoir exercer comme remplaçant. Il répondra à vos principales interrogations en identifiant les

choix qui s'offrent à vous et vous permettra d'éviter les écueils d'un exercice irrégulier afin de faire de cette période un moment passionnant et enrichissant de votre vie professionnelle.

(1) CNOM - L'atlas de la démographie médicale en France - Situation au 1er janvier 2021.

Crédit photo : Getty - La Médicale



---

## **ELSAN** Journée de rencontres médicales à Perpignan

Avez-vous entendu parler des Rencontres Médicales Jeunes Elsan à Perpignan le 8 juillet prochain

4 cliniques et 3 parcours en 1 journée !  
2 clics pour y participer :-)

Vous êtes internes, docteurs juniors, chefs de clinique ou assistants spécialistes, jeunes (et moins jeunes PH et vous vous demandez comment se pratiquent la gastro, la médecine d'urgences, la gériatrie, la médecine générale, ou encore la réadaptation neuro et cardio-vasculaire dans les cliniques Elsan de Catalogne ?

Le 8 juillet, vous avez une occasion en or pour le découvrir !

Venez rencontrer les équipes qui vont vous parler de leurs parcours de soins, de leur organisation et d'innovation. ☒☒☒

Tout savoir sur le programme et vous inscrire ? Cliquez [ici](#).

 **ELSAN**  
Notre Santé autrement

**PARTICIPEZ À LA 1ÈRE ÉDITION  
DES RENCONTRES MÉDICALES JEUNES**

Le Samedi 8 juillet de 9h à 17h à Perpignan

**URGENCES MPR GÉRIATRIE MÉDECINE GÉ GASTRO**



### **Comm'une opportunité, le « Meetic » des rencontres entre communes et médecins**

Partenaire du syndicat Jeunes Médecins, Comm'une opportunité supprime les intermédiaires pour permettre des collaborations positives et constructives qui profitent à tous.

Sa présidente, Julie Lévêque, [nous explique ici](#) comment Comm'une opportunité facilite l'installation des professionnels de santé là où cela fait sens en pariant sur le relationnel humain et la mise en valeur des particularités de chaque territoire, ville et village français.

---

## Charges déductibles : liste de charges que vous pouvez déduire

[Cette liste](#) vous est proposée par notre partenaire Comptasanté, l'expert-comptable spécialisé pour les libéraux de santé. Une équipe bienveillante et professionnelle qui connaît les spécificités de votre profession.



### Médecin libéral : 3 choses indispensables à savoir avant votre installation

Si en tant que médecin, vous pouvez vous installer en cabinet libéral où vous le souhaitez sur le territoire national, vous devrez néanmoins respecter quelques règles, pour certaines obligatoires, pour d'autres de bon sens.

Notre partenaire fait un zoom sur trois d'entre elles : <https://www.credit-agricole.fr/professionnel/conseils/magazine/tout-un-mag/medecin-en-liberal-choses-indispensables-a-savoir-avant-votre-installation.html>

## ZOOM SUR...

### Que sont devenus les recalés du CNPH 2021 ?

En mai 2022, Jeunes Médecins était contacté par une vingtaine de jeunes collègues qui avaient été recalés au Concours national de praticien hospitalier (CNPH) 2021. Un an plus tard, nous avons souhaité prendre de leurs nouvelles.

Un tiers d'entre eux nous ont déjà répondu, et leurs retours sont édifiants :

- ceux qui ont repassé et obtenu le concours 2022 ont presque tous présenté le même dossier qu'en 2021 😊
- celui qui ne l'a pas eu, a obtenu une note pour son « parcours professionnel » moins bonne qu'il y a un an bien qu'il ait suivi plusieurs formations et acquis une année d'expérience professionnelle supplémentaire
- quant à celui qui n'a pas souhaité le repasser, il est le seul médecin « stable » à tenir son service hospitalier actuellement 😊

[Pour lire notre article](#)

## POINTS D'ACTUALITÉ

### Semaine nationale de la qualité de vie au travail (QVT) et des conditions de travail

Jeunes Médecins se mobilise toute l'année pour l'amélioration des conditions de travail des internes et des praticiens. La semaine nationale de la qualité de vie et des conditions de travail était l'occasion de rappeler nos combats, nos victoires récentes, et la manière dont on vous défend !

[Pour voir notre vidéo](#)





Jeunes Médecins a décidé d'appeler à la grève le 3 juillet dernier. Dix mois après le lancement du CNR Santé, et à l'aune d'un été de tous les dangers pour les services et professionnels de santé tous saturés, en milieu hospitalier comme en libéral, nous avons voulu redire combien le contexte est alarmant et le temps est long pour l'ensemble du personnel soignant qui demande des solutions !

La proposition de loi Valletoux discutée à l'Assemblée nationale en juin a été une occasion manquée d'améliorer l'accès aux soins et les conditions de travail et de prise en charge des patients, et il n'y a aucune réforme d'envergure à l'horizon.

Aussi, Jeunes Médecins a déposé un préavis de grève pour demander :

- Une réelle rénovation de l'offre hospitalière et des statuts qui y sont associés,
- Une revalorisation des médecins libéraux, notamment en médecine générale avec l'ouverture immédiate de négociations conventionnelles,
- Une refonte du troisième cycle des études de médecine,
- Une refonte des liens entre la recherche, l'enseignement et le soin afin de maintenir la France dans les nations de pointe de l'innovation médicale,
- Une clarification du statut des PADHUE afin de reconnaître leur investissement et leurs compétences à la même hauteur que les collègues hospitaliers.

## ÉVÉNEMENTS



### Les semaines de l'installation

Pour la seconde année consécutive, Jeunes Médecins organise les semaines de l'installation, un temps fort pour accompagner tous ceux qui se projettent dans un exercice libéral.

Du 20 septembre au 19 octobre, des confrères Jeunes Médecins et nos partenaires répondront à toutes les questions relatives à l'installation : les modalités d'installation, la gestion du cabinet au quotidien, les aides potentielles ou encore l'intégration du numérique en santé.

Tous les webinaires et les événements ont lieu à 19h30 et sont gratuits. Nous espérons que vous pourrez y participer !



Mercredi 20 septembre 2023

[Pour t'inscrire](#)



Mercredi 27 septembre 2023

[Pour t'inscrire](#)

JEUNES MÉDECINS

LES SEMAINES DE L'INSTALLATION

3

COMMENT GÉRER SON CABINET AU QUOTIDIEN ?

ESLSAN

JEUNES MÉDECINS FR

Mercredi 11 octobre 2023

Pour t'inscrire

JEUNES MÉDECINS

LES SEMAINES DE L'INSTALLATION

4

QUELLES SONT LES DÉMARCHES ET LES AIDES DONT TU PEUX BÉNÉFICIER ?

Santé

Comptasanté

stane

JEUNES MÉDECINS FR

Judi 19 octobre 2023

Pour t'inscrire

## NOS VIDÉOS



Ces vidéos ont été réalisées par Jeunes Médecins.

Elles sont disponibles sur notre [chaîne Medimotion](#) et sur notre [chaîne Youtube](#).



Jeunes Médecins en grève

[https://www.youtube.com/watch?v=FuLDIThB\\_Aw](https://www.youtube.com/watch?v=FuLDIThB_Aw)



SOS Parents en détresse : L'eczéma

<https://youtu.be/jEmPNmzedbQ>

## À PROPOS DE JEUNES MÉDECINS

Syndicat de médecins hospitaliers et libéraux rassemblant près de 5000 jeunes professionnels en métropole et en Outre-mer, Jeunes Médecins propose aux ministères de tutelle des solutions sur les statuts, l'exercice des fonctions et la formation continue de ses membres, sans parti pris de mode d'exercice.

## TU PEUX NOUS SUIVRE SUR...



Vous avez reçu cet email car vous vous êtes adhérent(e) au SYNDICAT JEUNES MÉDECINS.

[Se désinscrire](#)



© 2023 SYNDICAT JEUNES MÉDECINS  
Jeunes Médecins  
17 rue du Fer à Moulin  
75005 PARIS  
[jeunesmedecins@orange.fr](mailto:jeunesmedecins@orange.fr)